

Marchés publics & pratiques juridiques

Marchés publics

COTRAITANCE / SOUS-TRAITANCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

1 jour - 7 heures

Public concerné

Responsable et rédacteurs marchés, Responsables juridiques, techniques et financiers, toute personne en charge du suivi des travaux.

OBJECTIFS

- Définir et distinguer les notions de cotraitance et sous-traitance.
- Analyser les responsabilités respectives au sein d'un groupement.
- Optimiser l'utilisation des nouveaux textes en conformité avec le droit applicable.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Diffusion de PowerPoint.
- Panorama de la réglementation.

PRÉ-REQUIS

- Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi « Réglementation et pratique des marchés publics ».

Validation

- Attestation de formation.

Accueil :

Tour de table/Qui est là ?
Présentation des objectifs de la formation.

Cerner les principes généraux de la cotraitance :

Déterminer les textes applicables.
Définir les notions importantes :
– Les dispositions de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et de la loi Sapin II.
– L'organisation d'un groupement.

IPTIC-Numéro Déclaration d'Activité : 11 75 48018 75 - <https://iptic.fr/>

Identifier la représentation des groupements financiers que contractuelles :

- Le rôle du mandataire.

Analyser les groupements conjoints et solidaires et leurs responsabilités vis à vis du pouvoir adjudicateur :

- La notification et le nantissement.
- L'avance, l'acompte, le solde et les pénalités.

Gérer la défaillance d'un cotraitant et du mandataire.

Gérer les litiges entre les cotraitants et vis à vis du pouvoir adjudicateur.

Appliquer les dispositions des CCAG pour les groupements.

Analyser la jurisprudence.

Identifier les grands principes généraux de la sous-traitance :

Déterminer les textes réglementaires.

Définir les notions clés :

- Les sous traitants directs.
- Les sous traitants indirects.

L'acceptation et l'agrément :

- La notification et le nantissement.

Appliquer le paiement des sous traitants directs :

- L'avance, l'acompte et le solde.

Gérer les responsabilités des sous traitants vis à vis du titulaire et du pouvoir adjudicateur.

Appréhender les conséquences de la modification de l'acte spécial de sous-traitance.

Appliquer les dispositions des CCAG en sous-traitance.

Analyser la jurisprudence.

Exercice d'application : des QCM retracent les éléments clés.

Exercice d'application : étude des DC1, DC2 et DC4.

Conclusion :

Validation des acquis.

Évaluation de satisfaction des stagiaires.

TARIF PUBLIC : 790,00 € H.T.